

Un CSE très chargé juste avant l'été, avec au programme :

- franceinfo Canal 16
- Le bilan social 2024, le bilan de l'emploi
- Le bilan du plan de développement des compétences
- La situation des scriptes de la Fabrique
- Le réalisé du Paris-Nice
- L'arrivée au Siège des équipes de Malakoff
- La climatisation
- La restauration
- Le départ en retraite du trésorier du CSE

- **franceinfo Canal 16 - Un début encourageant mais des améliorations sont attendues par les salariés**

Le changement de canal et la mise en place de la nouvelle grille ont été bénéfiques à la chaîne dont **la part moyenne d'audience est passée au-dessus du point, contre 0,8 auparavant.**

La direction estime donc que cette nouvelle organisation fonctionne plutôt bien. Elle sera reconduite à la rentrée, avec toutefois, quelques ajustements le week-end notamment pour le 23h.

Les élus eux pointent du doigt **des erreurs** à l'antenne, notamment **dans les liners.**

La direction reconnaît la nécessité de contrôles plus rigoureux.

Les élus alertent sur la situation des salariés, certes, heureux de ce passage sur le canal 16, mais **fatigués** par les réorganisations successives et les nécessaires adaptations qui en découlent.

Les arrêts de travail sont en augmentation, la charge de travail est particulièrement lourde pour les chefs d'édition et les deskeurs.

La direction admet que des réajustements sont nécessaires.

Concernant l'organisation du soir, elle rappelle que deux deskeurs sont dédiés aux éditions : un sur le 21h-23h et l'autre pour le 23h. Les élus font part d'un déséquilibre de production entre les éditions. La direction s'engage à veiller à ce qu'aucune édition ne soit négligée.

Un journaliste culture de la matinale a annoncé son départ vers une chaîne concurrente, il sera remplacé en interne, ETP, oblige !

Les élus dénoncent également un durcissement du management et un resserrement de la ligne éditoriale.

Ils s'interrogent sur la réelle marge de manœuvre des journalistes.

La direction assume ce resserrement, le jugeant nécessaire pour éviter les erreurs.

Elle met en avant le renforcement des lieux de concertation (conférences de rédaction multiples, échanges réguliers), et précise que les arbitrages sont rendus par le directeur adjoint.

Elle défend également la présence du rédacteur en chef en régie, malgré les critiques des techniciens sur les nuisances engendrées.

Les tensions concernent également les effectifs : la fin de collaboration de quatre deskeurs, dont deux figures historiques, interroge, d'autant qu'elle coïncide avec de nouvelles embauches.

Les élus y voient une sorte de « purge » déguisée, ce que réfute la direction qui précise avoir recruté cinq nouveaux deskeurs et cela, en concertation avec les équipes en place.

Le directeur de l'information s'engage à poursuivre les efforts : « *On a augmenté les effectifs, on va continuer à les augmenter !* »

Concernant **les chargés d'édition de franceinfo**, la nécessité de leur attribuer le statut de journaliste est une nouvelle fois évoquée. La direction renvoie à des négociations avec les 4 syndicats représentatifs de l'entreprise pour faire avancer ce dossier, **à suivre...**

Dernier point évoqué : **l'épisode caniculaire et ses conséquences sur le fonctionnement de la chaîne**. Le week-end du 21 juin, une panne de climatisation a provoqué une surchauffe du local technique de la régie de franceinfo entraînant une interruption partielle de l'antenne.

L'antenne de franceinfo a quand même pu être assurée en direct depuis le plateau A (niveau 0), limitant l'impact sur les audiences.

Cette panne a mis en lumière l'absence d'une régie de secours et surtout de l'absence de solution pour franceinfo dans le dispositif de secours du CDE.

La direction le reconnaît : la régie de franceinfo n'a pas été calibrée pour l'exercice qu'on lui demande aujourd'hui et les contraintes budgétaires restent un frein à l'évolution des infrastructures de la chaîne. Le directeur de l'information promet de se battre pour que les régies et le nouveau plateau de franceinfo voient le jour. **Une réflexion** serait également en cours pour que, de manière transitoire, **un espace soit aménagé au niveau 0. À suivre là aussi !**

● Bilan social 2024 - Bilan de l'emploi, des signes inquiétants

L'effectif total des salariés du Siège est de 3 781 salariés, 3 008 salariés PTA, 773 journalistes.

L'âge moyen des salariés est de 48,6 ans.

L'ancienneté de 18,7 ans.

Voilà pour la photographie de l'entreprise !

Le bilan social, 2024, fait état d'une **augmentation de 1,5 % des ETP, les fameux équivalents temps plein**. Il s'agit là d'un chiffre éphémère en lien avec la couverture des élections législatives et celle des Jeux olympiques et paralympiques.

C'est ce que confirme **le bilan de l'emploi du premier trimestre 2025**, qui est acte **une baisse** de 140 ETP, dont **32 ETP permanents sur un an**.

Et **sur le trimestre**, un solde des arrivées départ négatif avec **60 départs et 37 arrivées**.

La parenthèse olympique est bel et bien refermée.

Ce dont fait également état ce bilan, c'est de **l'augmentation du recours aux prestataires extérieurs**.

Une situation que les élus dénoncent : d'un côté on contrôle les effectifs, de l'autre, on laisse filer les dépenses en faveur des prestataires extérieurs. **Où sont les économies ?**

Ils réclament la convocation de la commission « économie et structure » du Siège afin de d'échanger avec la direction sur ses arbitrages.

Le pourcentage de femmes dans l'entreprise dépasse les 50 %, mais ce chiffre est en trompe-l'œil car il masque les inégalités salariales et le difficile accès des femmes, journalistes au statut d'encadrant.

La répartition femmes/hommes montre que les postes techniques et d'exécution restent majoritairement masculins.

Les femmes en revanche sont très présentes dans les fonctions de coordination.

- Absentéisme :

L'année 2024 a vu le nombre d'absences diminué, un signe plutôt positif, mais elles ont été de plus longue durée.

Et ces absences touchent désormais les cadres.

Les accidents du travail sont en hausse tout comme les déclarations de handicap.

Les élus considèrent que la gestion des emplois et des compétences devrait prendre en considération les impacts de certains métiers sur la santé des salariés.

Ils recommandent d'investiguer et de rechercher les raisons de l'augmentation des accidents du travail.

Ils insistent sur la nécessité de renforcer les mesures de prévention.

Enfin, ils recommandent un meilleur accompagnement et un réel soutien pour les nouveaux parents, ceci afin d'assurer une transition en douceur vers le retour au travail.

Les écarts entre les rémunérations les plus élevées et les rémunérations les plus faibles se réduisent, mais demeurent importants. Il convient de poursuivre les efforts engagés.

- Dialogue social :

Si les réunions avec les différentes instances ont été plus nombreuses au cours de l'année 2024, elles n'ont pas permis d'associer les élus à la construction des projets déployés par la direction, ce que les élus déplorent, il est de leur mission de s'assurer que les conditions sont réunies pour que la santé et la sécurité des salariés soient préservées.

Concernant les élections professionnelles, les élus demandent à la direction de tout mettre en œuvre pour que la participation au scrutin, soit la plus large possible.

Le vote est aujourd'hui électronique, or nombreux sont les salariés à ne pas avoir d'ordinateur individuels, ce qui ne leur permet pas de s'exprimer dans le respect de la confidentialité.

D'ici la fin de l'année, de nouvelles élections vont avoir lieu, la direction se doit de mettre en œuvre les moyens permettant à chacun de voter sereinement.

Au-delà du bilan social, les membres de la commission alertent la direction sur la situation délétère que vivent aujourd'hui tous les salariés de l'entreprise, dont le sort et la protection sociale sont suspendus au vote d'une loi dont les contours ne cessent d'évoluer et à la renégociation de l'accord collectif. A cela ajoutent des prises de décision comme la fermeture de certains services (IV3) annoncée sans ménagement. Il est bien loin le temps de la reconnaissance de l'investissement de l'ensemble des salariés pour la couverture des Jeux olympiques.

Les élus ont voté à l'unanimité, un avis sur le bilan social 2024 qui reprend ces remarques.

19 Votants – 19 Pour ([Lire ici l'avis](#))

Au vu de l'augmentation des accidents du travail, les élus ont aussi voté une résolution concernant une demande d'enquête liée à un accident du travail survenu entre deux salariés de la direction.

Jean-Jacques Buty et Freddy Bertin sont mandatés par les élus du CSE Siège pour mener cette enquête avec les membres désignés par la direction.

● Formation : le budget du Siège est en baisse

Le budget 2024 du plan de développement des compétences déployé au Siège accuse **une baisse de 13 %**. Cela n'a pas été sans conséquence sur le nombre de salariés formés en baisse de 13 % également.

2 072 salariés ont été formés au cours de l'année 2024.

Pour rappel, le plan de développement des compétences doit permettre :

- **Le maintien dans l'emploi** tout en répondant aux objectifs stratégiques de l'entreprise.
- La réalisation des **formations imposées par la loi** pour exercer certains métiers (habilitations électriques, conduite d'engin, déontologie...).
- Le bénéfice pour chaque salarié d'**une formation** non obligatoire **tous les 6 ans**.

La formation professionnelle s'adresse en **priorité aux salariés en CDI** : 8 % des salariés formés sont des non-permanents.

75 % des formations se déroulent en présentiel, soit sur site, soit à l'université, 25 % le sont en distanciel.

La formation à France Télévisions, c'est tout au long de la vie, **les plus de 55 ans, représentent 22 % des salariés formés**.

Les publics spécifiques comme **les salariés en situation de handicap**, ont également accès à la formation, ils sont **42 % à en avoir bénéficié au cours de l'année 2024**.

28 % des élus ont suivi une formation en 2024.

Quant au **non-formés à trois ans**, ils sont au nombre de 193.

Les formations développées pour les salariés du Siège ont pour partie, **reconduits des modules clés** autour des « **Enjeux climatiques** », des « **Reportage en zone dangereuse** », les « **Gestes qui sauvent** » et les **logiciels After Effect, Dalet, OpenMedia**.

De nouvelles formations ont été développées pour permettre de s'adapter aux évolutions des métiers : **IA, expositions aux images violentes, conduite d'un 3 roues**.

6 reconversions professionnelles sont en cours vers les métiers de Chargé d'édition numérique, Journaliste, TEVA.

D'importants projets de formation ont été mis en place autour des **nouvelles consoles lumières, du renouvellement, des serveurs de production et des mélangeurs, des habillages de production...**

Les cursus, « **finances** » et « **achat** », ont été au cœur des formations de gestion d'entreprise.

Les ressources humaines, elles, ont bénéficié de formations autour de thématiques comme « **le harcèlement moral sexuel et les agissements sexistes** », « **les entretiens professionnels** », « **la CPAM et les arrêts de travail** », « **le management** », « **la prévention des risques** ».

Bien entendu **des actions de formation obligatoires** induites par l'usage de nouveaux matériels ont également été mises en place.

Voilà pour les formations catalogue, mais **l'Université propose aussi des formations via « Monkiosque formation »**, des formations **en accès libre**, des formations qui ne sont pas comptabilisées comme relevant de l'obligation de l'entreprise.

Reste la difficulté pour ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur personnel, de pouvoir suivre ses formations dans de bonnes conditions.

La direction de l'université réfléchit à des modules de formation qui mélangeraient le présentiel et le distanciel, le distanciel pouvant permettre de revoir des notions acquises lors des formations en présentiel.

Si les élus estiment que **c'est une chance de disposer au sein même de l'entreprise, d'un centre de formation dédié**. Ils constatent que les salariés n'ont pas le sentiment d'en bénéficier à la hauteur de leurs attentes, et ne maîtrisent pas forcément le process leur permettant de suivre les formations souhaitées ou d'envisager une évolution ou une reconversion.

L'arrivée de l'université sur le Campus devrait permettre une meilleure communication et une meilleure remontée des demandes des salariés.

● **Scriptes de la Fabrique : la sous-activité assumée !**

En avril dernier, les élus ont été alertés par la situation **des scriptes de la Fabrique qui sont cantonnées aux éditions d'information**, ce qui limite leur champ d'action et les conduit parfois à une sous activité.

Elles ne sont pas programmées pour travailler sur les nombreuses émissions, tournées sur les plateaux du Siège.

Ce sont les scriptes des productions extérieures qui travaillent sur ces émissions.

Cette situation profondément injuste, choque les élus, qui ne comprennent pas pourquoi, **on laisse les producteurs extérieurs, imposer leurs salariés au détriment des professionnels de la Fabrique.**

Les élus dénoncent ces choix qui, non seulement cantonnent les scriptes aux seules éditions d'information, mais d'une certaine manière organise leur sous-emploi.

La commission économie et structure permettra sans doute de répondre à leurs interrogations.

Quant à l'impact, de cette répartition du travail, elle est délétère pour ce personnel qui a le sentiment qu'on le considère comme n'étant pas qualifié pour travailler sur des programmes autres que des programmes d'information.

Les élus souhaitent une action rapide de la direction pour mettre fin à cette situation qui a pour conséquences de réels risques psychosociaux.

Ils votent à l'unanimité, une résolution dans ce sens.

19 Votants – 19 Pour ([Lire ici la résolution](#))

● **Paris-Nice, des temps de repos non respectés.**

Pour l'événement, une demande de dérogation à 60 h maximum hebdomadaires avait été formulée en CSE Siège le 5 février 2025.

À la présentation du réalisé, les élus, constatent que dans l'ensemble, les plannings ont été respectés.

Mais que le nombre de jours travaillés dans une même semaine, les pauses légales entre 2 jours de travail ou encore le temps de travail effectif, ne sont pas conformes au droit du travail.

- Un régisseur n'a pas bénéficié de ses 9h minimum de repos (pour situation exceptionnelle contre 11h en temps normal),
- La durée d'un RH n'a pas été respectée,
- Plus grave encore : le dernier jour, les 3 chauffeurs n'ont bénéficié que de 7h30 de repos (contre 9h requis par le code du travail) alors qu'ils prenaient la route dans la foulée !

Les élus rappellent que le code du travail est très clair, il est interdit de faire travailler un salarié 7 jours d'affilé dans une même semaine !

De son côté, la direction reconnaît qu'un travail de fond reste à mener sur l'enchaînement du Repos Quotidien (9 ou 11h) et le Repos hebdomadaire, voire sur la durée maximale légale d'une vacation, qui ne doit pas dépasser 13h.

● Arrivée des équipes de Malakoff au Siège : Une arrivée en pleine canicule !

Le 25 juin dernier, une grande partie des salariés de Malakoff a rejoint le Siège.

Cette arrivée s'est déroulée dans des conditions de travail difficiles, liées :

- Au dysfonctionnement de la climatisation,
- À la découverte de nouveaux locaux,
- À l'intégration d'un collectif de travail dans un environnement différent, avec de nouveaux collègues de travail et des outils insuffisamment maîtrisés.

À cela s'est ajouté pour certains, un changement de périmètre, acté par un avenant au contrat de travail. En arrivant au Siège, ils ont perdu leur rattachement à l'entité de Malakoff pour celle du Siège.

Si ces changements avaient été annoncés, ils ont pris toute leur dimension lors de leur mise en œuvre.

- **Côté Fabrique** : 2 OPS, 2 techniciens vidéo, 2 opératrices d'habillage et 2 monteurs sont venus renforcer les équipes.

Un processus d'accueil a été mis en place : rencontre avec les planificateurs, journées d'immersion (technicien vidéo et opérateurs d'habillage), présentation des managers, des chefs de fabrication, organisation d'un parcours d'acquisition de compétence.

Actuellement, les salariés sont en doublure, le temps d'acquérir l'autonomie nécessaire sur leur poste.

- **Côté DRM** : le parcours d'intégration a commencé fin 2024. Les managers de la DRM se sont rendus à Malakoff, pour rencontrer individuellement leurs collègues.

- Les salariés de Malakoff fléchés vers la DRM sont essentiellement des monteurs.

(7 collaborateurs) dont certains connaissaient déjà la DRM pour y avoir travaillé.

Pour ces salariés, les enjeux étaient axés autour de la formation et de l'accompagnement à l'utilisation d'un nouveau logiciel de montage et d'un nouveau serveur, un accompagnement qui a pris fin mardi dernier mais qui pourra être poursuivi à la rentrée.

Les élus regrettent que cette arrivée n'ait pas été évoquée à l'occasion de la présentation en séance du Plan de charge de la Fabrique (le dernier date du 24 janvier 2024) ! Cela aurait certainement permis de mieux anticiper les difficultés rencontrées comme celles par exemple, au mixage actu du Siège, un service en flux tendu, qui prend en charge l'actualité des Outre-Mer.

Enfin, au vu des conditions de travail imposées par la panne de la climatisation, en pleine période de canicule, les élus s'étonnent que le rapatriement des salariés de Malakoff n'ait pas été reporté, ce qui aurait permis de mieux accueillir les salariés. **Où était l'urgence ?**

Sur ce point, la direction se défend : « on n'imaginait pas que les problèmes de climatisation se poursuivraient si longtemps ! On a maintenu ces déménagements et ce transfert car cela aurait été très compliqué de le reporter. »

Les élus ont demandé qu'un nouveau point d'étape leur soit présenté à la rentrée.

● Climatisation : Accumulation de négligences !

Le point a été demandé par les élus qui souhaitent connaître l'avancement des travaux de remise en marche de la climatisation au Siège.

Mais, les informations reçues au cours dernières semaines ont changé la donne, nécessitant des réponses claires et complètes de la part de la direction sur les incidents relatifs à la climatisation. Au total **France Télévisions dispose de 8 tours aéroréfrigérantes.**

Un cluster de légionellose ayant été détecté dans le 15^e arrondissement, la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) a effectué des contrôles sur les tours des entreprises avoisinantes et donc sur les tours de France Télévisions.

Ce contrôle a révélé un dépassement du seuil limite de contamination à la légionellose des tours 5 à 8.

Celle-ci ont été immédiatement arrêtées et elles le sont toujours aujourd'hui.

C'est Vinci qui a en charge les travaux et la remise en service de ces tours.

Une enquête judiciaire a été lancée afin de découvrir d'où vient la souche à l'origine du cluster.

Elle est toujours en cours.

Quant aux tours 1 à 4, elles ont été mises en maintenance comme cela doit se faire régulièrement.

Ce que les élus regrettent, c'est le caractère tardif de cette maintenance.

Le mois de juin est souvent un mois de canicule et cette année, elle a été particulièrement forte.

Les salariés ont dû affronter des températures très élevées dans les bureaux, des températures qui ont parfois atteint les 36°.

Face à cette situation, l'urgence pour l'entreprise a été de **préserver les zones process.**

2 groupes froids ont été installés sur le trottoir pour assurer le refroidissement des zones techniques.

Mais cette installation s'est faite sans que de réelles mesures de protection n'aient été envisagées, alors que France Télévisions est considérée comme un site névralgique OIV (opérateur d'importance vitale).

Rien n'a pas permis d'empêcher un acte de malveillance le 21 juin, qui a entraîné des arrêts de la diffusion antenne. La direction a porté plainte. Là aussi une enquête est en cours.

La direction reconnaît un manque de communication entre les services, notamment entre la D2S en charge de la sûreté et de la sécurité du bâtiment et la direction du site, qui explique **l'insuffisance de protection des deux groupes froids.**

Manque de communication également avec les salariés, qui ont eu beaucoup de mal à comprendre pourquoi ce problème de climatisation ne faisait que s'amplifier.

Et comme si cela ne suffisait pas, **un violent orage s'est abattu sur la région parisienne, le 3^{ème} groupe froid dédié au CDE a été endommagé par suite d'une mauvaise fermeture de la porte d'accès** avec pour conséquence, une augmentation de la température dans les baies techniques.

Les élus sont sidérés par cette accumulation de défaillances.

Ils se demandent si de juillet à septembre 2024, alors que les tours 5 à 8 fonctionnaient, certains salariés n'ont pas été contaminés par la légionellose. A ce jour, on leur assure que non.

Ils attendent de la direction qu'elle prenne au sérieux ce problème de climatisation et qu'elle communique en toute transparence à la fois sur le résultat de l'enquête menée sur les souches de légionelle mais aussi sur l'enquête menée à la suite de la plainte déposée pour acte de malveillance sur les groupes froids extérieurs.

Les élus ne comprennent pas non plus pourquoi, alors que le problème était connu, la maintenance des tours 1 à 4 n'a débuté qu'au mois de mai ?

Ils voient là un manque d'anticipation et d'organisation inacceptable au vu des conséquences possibles sur la santé mais aussi sur les conditions de travail des salariés.

Ils demandent qu'un nouveau point soit inscrit à l'ordre du jour du CSE de septembre.

Une résolution est votée à l'unanimité.

19 Votants – 19 Pour ([Lire ici la résolution](#))

● Restauration : les membres de la commission

L'ensemble des élus et des membres de la commission ont salué le travail des équipes de la restauration qui chaque jour proposent une offre de restauration large et diversifiée.

Ils restent toutefois vigilants et à l'écoute des attentes des salariés qui sont de plus en plus attentifs à leur alimentation.

Ils veulent ainsi connaître l'origine des produits, leurs qualités nutritionnelles et bénéficier d'une cuisine plus diététique qui tienne compte des enjeux climatiques.

D'où la proposition de réduire l'offre carnée et d'augmenter l'offre végétarienne avec un plat tous les jours.

Ils souhaitent également qu'une fois par semaine au moins, la spécialité du jour soit végétarienne.

Ils plébiscitent le bar à légumes récemment installé et apprécient le nouvel aménagement du bar à salade.

Ils notent l'effort fait sur le prix avec le plat à 3,99 €, un effort que les élus vont poursuivre, tout en respectant l'équilibre budgétaire, un équilibre mis à mal par la disparition régulière de la vaisselle du restaurant.

Elle est en effet régulièrement emportée par les salariés qui font le choix de déjeuner à leur bureau (bien que cela soit formellement interdit par la loi) et qui oublie de la rapporter.

L'an dernier, ce sont 15 000 € de vaisselle qui ont ainsi été engloutis.

Et depuis l'instauration du nouveau Bar à salade, une soixantaine de contenant ont déjà disparus.

Les élus ont relayé une demande de certains membres de la commission quant à l'obtention de tickets restaurant pour les salariés qui sont en télétravail. Ils font remarquer que dans d'autres entreprises cela existe avec un calcul fait du nombre de jours en présentiel et en télétravail pour attribuer ces tickets.

La direction répond que l'URSSAF lui interdit de distribuer des tickets restaurant à des salariés qui peuvent bénéficier du restaurant d'entreprise et que le risque de redressement est important.

● Vie du CSE

Olivier le Clanche, actuel trésorier du CSE Siège va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août 2025.

Christophe Bens est élu Trésorier du CSE du Siège à compter du 1^{er} Août 2025.

16 Votants – 14 Pour – 2 Abstentions

Olivier Le Clanche est également membre de la CSSCT.

Frédéric BRODA est élu membre de la CSSCT du Siège, il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} Août 2025.

16 Votants – 14 Pour – 2 Abstentions

Merci à Olivier le Clanche pour son investissement, tout au long de ce mandat.

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette nouvelle étape qu'il a choisi de vivre au soleil, sur la côte méditerranéenne.

● A venir

Prochain CSE Siège les 17 et 18 septembre 2025

Paris, le 18 juillet 2025

Vos élus CSE



► Titulaires :

Michela Law, Sophie Pignal, Frank Ols, Claudine Gilbert, Arnaud Hudelot, Aurélie Schiller, Laurent Debruyne

► Suppléants :

Alexis Du Retail, François Badaire, Malika Aït-Ouakli, Jean-Jacques Buty, Véronique Dalmaz (Vaise)

► Représentant syndical : Xavier Serra